

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1376

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse neutre et affairiste

LA BOÎTE DE Pandore est ouverte d'où s'échappent toutes les critiques adressées à la Suisse vertueuse. Après la dénonciation des relations coupables avec l'Allemagne nazie, voici celle du soutien au régime de l'apartheid d'Afrique du Sud. Une initiative parlementaire demande l'ouverture d'une enquête fédérale et la levée du secret bancaire pour déterminer clairement l'ampleur de l'aide que les banques suisses ont offerte au régime honni de Pretoria.

Personne ne peut nier l'importance que les banques et la place financière suisses ont représentée pour l'Afrique du Sud. Mais en focalisant une enquête sur l'attitude commerciale des banques, c'est passer à côté du vrai problème: celui de la politique étrangère de la Suisse. Car, jusqu'à plus ample information, les banques ont fait de fructueuses affaires dans le pays de l'apartheid avec la bénédiction du Conseil fédéral.

Le credo politique de la Suisse a été la neutralité et l'universalité des relations économiques internationales. Dans cette logique, boycotter un pays est un acte hostile, contraire à la neutralité. Au mieux, lorsque l'ensemble de la communauté internationale décide d'un embargo économique, Berne accepte de ne pas détourner les sanctions. La Suisse s'engage à maintenir le «courant normal» de ses échanges. Priorité donc aux affaires

sous le vertueux couvert de la neutralité. Dans son récent message d'adieu, le secrétaire d'État Franz Blankart reconnaît que l'Office fédéral des affaires économiques extérieures qu'il dirigeait, a été pratiquement le seul Office fédéral en charge des négociations avec l'étranger.

Il paraît maintenant que les choses sont en train de changer. La Suisse oserait définir une politique étrangère. L'examen critique des relations de la Suisse avec l'Afrique du Sud, réclamé par l'initiative parlementaire, devrait renforcer cette tendance. Mais pourquoi s'acharner sur le comportement des banques? En

*Pourquoi s'acharner
sur le comportement
des banques?*

*En pure logique des
affaires, elles ont fait
ce que Berne
n'interdisait pas*

pure logique des affaires, elles ont fait ce que Berne n'interdisait pas. Mieux vaut, par une recherche historique sans complaisance, mettre en évidence les carences de l'action politique fédérale et son refus de

subordonner les affaires économiques à l'intérêt général du pays. Dans un accès inhabituel de franchise, le Conseil fédéral reconnaît lui-même que son attitude face aux sanctions contre l'Afrique du Sud «ne relevait pas d'une vision très large»!

On devrait donc logiquement attendre du gouvernement qu'il cesse de mener la politique imposée par un monde bancaire helvétique trop puissant. Mais le Conseil fédéral n'est pas seul. Et la majorité parlementaire reste toujours bienveillante à l'étroite logique des affaires. AT